



Québec, le 13 février 2023

Monsieur Éric Girard  
Ministre  
Ministère des Finances  
12, rue Saint-Louis  
Québec (Québec), G1R 5L3

## **Objet : Consultation prébudgétaire – Investissements sylvicoles en forêt publique**

---

Monsieur le Ministre,

L'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ), la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) et Groupements forestiers Québec (GFQ) désirent profiter de l'occasion de la consultation prébudgétaire afin de vous sensibiliser sur l'importance d'investir dans l'aménagement des forêts du Québec pour consolider l'occupation du territoire ainsi qu'augmenter leur contribution à la lutte aux changements climatiques.

### **1. Présentation des trois associations**

L'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ), la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) et Groupements forestiers Québec (GFQ) représentent la très grande majorité des entreprises et des travailleurs œuvrant dans le secteur de l'aménagement forestier au Québec. Nous constituons les trois associations patronales représentant la sylviculture. Nos membres sont présents dans toutes les régions et réalisent plus de 90 % des travaux sylvicoles non commerciaux en forêt publique.

Les travaux sylvicoles non commerciaux incluent toutes les activités forestières de remise en production de la forêt : la préparation de terrain, la plantation d'arbres et les travaux d'entretien de la forêt. Ce sous-secteur de l'aménagement forestier revêt une grande importance pour le Québec et cela se confirme davantage lorsqu'on le regarde sous l'angle des chaînes de valeurs. En effet, il s'agit d'un maillon de l'activité forestière indispensable pour assurer un approvisionnement à l'industrie de la transformation du bois. Si ce premier maillon est fragilisé ou brisé, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui en souffre et qui pourra ultimement être menacé. Bref, à partir du moment où on néglige la réalisation de travaux sylvicoles, les usines de sciage et les papetières s'en trouveront directement affectées, impliquant d'énormes conséquences sur l'économie de nombreuses régions. En effet, le secteur forestier *génère des retombées économiques dans au moins 902 municipalités, soit 83 % des municipalités du Québec. Il constitue un pilier économique important pour 152 municipalités québécoises, soit une proportion de 14 %, c'est-à-dire que ce secteur regroupe 10 % et plus des emplois totaux. Enfin, pour 5,5 % des municipalités, le secteur forestier représente 20 % et plus des emplois totaux, ce qui se rapproche d'un contexte dit mono-industriel.*<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Service des études économiques et commerciales. 2019. Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la modernisation des produits forestiers et Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel. 57 p.



## **2. Maintenir la capacité de productivité des forêts du Québec**

En avril 2014, le gouvernement de l'époque annonçait un budget de 225 M\$ par année pour aménager les forêts du Québec afin de soutenir leur productivité. Depuis ce temps, il n'y a eu aucune actualisation des investissements annuels dans les forêts du Québec.

La conséquence directe de cette non-indexation du budget depuis 2014, qui est dédiée à maintenir le rendement des forêts afin d'assurer la pérennité des approvisionnements des usines de transformation du bois, a été de réduire la productivité des forêts en qualité et en quantité de fibre.

Dans le contexte économique actuel, nous jugeons à propos de demander au gouvernement d'indexer les budgets affectés aux travaux sylvicoles non commerciaux. En indexant les montants alloués en travaux sylvicoles depuis l'année 2014, 272 M\$ auraient dû être investis en 2022. Une hausse des budgets sylvicoles non commerciaux indexée à l'IPC pour 2023-2024, permettrait de maintenir un même niveau de production qu'en 2014. Nous ne parlons donc pas encore ici d'intensifier la sylviculture, mais de mettre un frein à cette baisse constante de l'attention que nous portons à nos forêts et d'éviter la diminution de leur productivité pour les générations à venir.

## **3. Mettre en œuvre la stratégie nationale de production de bois**

En décembre 2020, le gouvernement du Québec présentait sa stratégie nationale de production de bois qui avait notamment comme cible de doubler la production des forêts d'ici 2080, et ce, par l'intensification des travaux sylvicoles. Cette stratégie s'appuyait sur la vision suivante : « Fort d'un régime forestier bâti selon les principes de l'aménagement forestier durable des forêts, le gouvernement du Québec agit dans le but d'augmenter la valeur des forêts publiques et privées afin de contribuer davantage à la création de richesse au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec, tout en assurant son rôle dans la lutte contre les changements climatiques. ». Cette stratégie a été applaudie par la grande majorité des acteurs forestiers. Pour nous, la Stratégie nationale de production de bois était une belle vision de l'immense potentiel de la forêt québécoise pour répondre aux besoins de l'Homme, utiliser le bois comme substitut à d'autres produits moins écologiques et lutter contre les gaz à effet de serre. Nous avons le sentiment que le gouvernement prenait enfin conscience de tout le potentiel que représentait l'aménagement des forêts pour l'occupation du territoire et la lutte aux changements climatiques. Oui, le défi était ambitieux, mais nous étions prêts à mettre l'épaule à la roue pour travailler de concert avec le gouvernement à la concrétisation de son plan.

Malheureusement, aucun investissement dans les travaux de remise en production de la forêt ne s'est réalisé depuis le dévoilement de cette stratégie, et ce, malgré qu'on ait annoncé 25 M\$ de plus par année à partir de 2021.

Nous demandons donc le début de la mise en œuvre de la stratégie nationale de production de bois par l'investissement supplémentaire de 25 M\$ dans le budget de base des travaux sylvicoles non commerciaux qui avait été annoncé et ensuite de se donner un an afin d'analyser les besoins d'investissement pour atteindre les cibles que le gouvernement s'est données.



#### 4. Plan de rattrapage des arrérages

Depuis 2014, le sous-financement des travaux sylvicoles a engendré beaucoup de retard dans la réalisation de travaux sylvicoles afin de maintenir la capacité de production des forêts du Québec. Ce retard a été à géométrie variable selon les différentes régions forestières. Nous souhaitons que la prochaine année, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et ses partenaires réalisent une analyse d'écart afin de bien mesurer la quantité de travaux non réalisés et d'élaborer un plan de redressement qui serait mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Ainsi, au prochain budget, le MRNF serait en mesure de présenter son besoin d'investissement.

#### 5. Conclusion

L'investissement en sylviculture est un moyen concret pour répondre à de multiples besoins à l'égard de l'environnement. Les effets de nos décisions en foresterie ne pouvant se voir qu'après un certain temps en forêt, il faut se demander quel héritage nous souhaitons laisser aux prochaines générations. Pour notre part, nous souhaitons léguer des territoires forestiers aménagés de façon soutenue, capables de contribuer à l'activité économique des régions ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques.

Les forêts permettent de stocker de manière permanente le CO<sub>2</sub> présent dans l'atmosphère et peuvent être considérées comme des sources d'émissions négatives. Ainsi, la restauration du couvert forestier, l'aménagement forestier et l'utilisation optimale du matériau de bois dans la construction sont des solutions afin de lutter efficacement contre les changements climatiques.

Enfin, nous demandons, dès 2023, une indexation des 225 M\$ de 2014 afin de soutenir la productivité des forêts, soit environ 272 M\$, ainsi qu'un investissement supplémentaire de 25 M\$ dans le budget de base des travaux sylvicoles non commerciaux pour commencer à mettre en œuvre la stratégie nationale de production de bois afin que les forêts du Québec puissent un jour jouer un rôle de premier plan dans l'occupation du territoire et la lutte aux changements climatiques. Bref, nous estimons qu'un montant de 297 M\$ sont nécessaires pour repartir dans la bonne voie.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le président de l'AETSQ

Le président de la FQCF

Le président de GFQ

Charles-Philippe Mimeault Laflamme

William Lebel

Rénaud Bernier

c.c. : Madame Maité Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts